

---

---

# Sol et Civilisation

---

octobre 2003

La lettre - numéro 24

---

ISSN.1252-9419

H  
O  
M  
M  
A  
G  
E

**J**ulien COLEOU a quitté ce monde au cours de l'été. Tous ceux qui ont eu le privilège de le rencontrer, de le connaître à titre divers, de compter au rang de ses amis, sont saisis d'une grande tristesse. Sol et Civilisation est de ceux-là. Ami de la première heure, membre du Comité de parrainage et du Comité d'orientation, il a fait bénéficier l'association de ses nombreuses qualités comme il le faisait déjà pour FERT.

De ces qualités il avait lui-même donné la clef en débutant son intervention à nos premières assises le 29 septembre 1992 : « *issu d'un petit village breton pour devenir professeur et former des agronomes dans un site parisien [...], je suis fils de paysan et je crois aux vertus de ce monde.* ». Tout est dit car tout ce que nous connaissons de Julien se rattache à cette équation. Oh combien à partir de son petit village a-t-il élargi son horizon, et celui de tous ceux qui l'ont croisé ! Le monde fut son champ d'exercice : analyses des situations alimentaires, des systèmes de production, mais aussi coopération internationale, accueil de nombreux étudiants étrangers. Le fils de paysan, devenu professeur de zootechnie à l'Institut National Agronomique n'a eu de cesse de traquer l'innovation quand il ne la créait pas lui-même, toujours à l'affût de ce qui pourrait améliorer l'alimentation des hommes et les conditions techniques et économiques des productions et des entreprises. Passionné par sa mission de formation, travailleur insatiable, il fut et restera une référence pour de nombreuses générations d'étudiants souvent attirés vers les sciences animales par sa seule personnalité et avec qui il pratiquait une convivialité qui ne se limitait pas au cadre pédagogique, en participant aux diverses manifestations dans et hors l'Ecole.

Promoteur des innovations de toutes natures propres au monde industriel et urbain et très attaché aux vertus du monde paysan et rural, il avait trouvé naturellement sa place à Sol et Civilisation qu'il fit bénéficier de son dynamisme, de son enthousiasme et de sa créativité. animateur apprécié de plusieurs de nos récentes Assises, il avait le don particulier de faire émerger de tout contexte la prééminence de l'Homme à la promotion duquel il a consacré une grande partie de sa vie.

Très nombreux sont ceux qui lui resteront reconnaissants et qui humblement continueront de lui rendre hommage en s'inspirant de son exemple.

## Pour des territoires ruraux vivants et entreprenants, des hommes acteurs et responsables

### Au fil des pages...

#### Retisser des liens entre rural et urbain : quatre territoires d'Ile-de-France se mobilisent.

*Hervé Brédif, Didier Christin, Vincent Pupin, auditeurs patrimoniaux*

➔ 4 - 7

#### Réveiller les espaces ruraux en déclin : l'exemple du Scenoparc des vaches rouges à Riom-es-Montagnes dans le Cantal

*Pierre Fouillade, vice président de la communauté de commune du pays de Gentiane - Maire de Valette*

➔ 8 - 10

#### Quelle place pour les territoires Ruraux ?

*Paul Houée, Association Promotion des pays de Bretagne, Vice-président du centre Lebrét*

➔ 11 - 12

#### L'exigence de la vitalité économique des territoires

*René Caspar, Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan  
Membre du groupe de Sol et Civilisation  
« Entreprise et Développement Rural »*

➔ 13 - 14

#### Un cap, du sens et du souffle

*Gérard Lapie, Maurice de Vault  
Membres du comité d'orientation de Sol et Civilisation, animateurs du groupe de travail « Vie Locale et Organisation des territoires »*

➔ 15

**L**a proposition de loi concernant le développement des territoires ruraux, préparée par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires rurales, va être soumise aux Assemblées au cours de la prochaine session parlementaire, probablement à partir de janvier 2004.

Au moment où cette loi va être débattue, il nous paraît judicieux de proposer les réflexions issues de nos groupes de travail, mais également d'appuyer notre propos par des témoignages concrets issus d'études et d'expériences vécues. C'est également pour nous, l'occasion de réaffirmer nos convictions et de vous apporter ainsi un éclairage complémentaire au débat qui va s'engager.

En premier lieu, il nous paraît fondamental de réaffirmer que dans le contexte du XXI<sup>ème</sup> siècle, la réussite d'une politique en faveur des territoires ruraux tient essentiellement au fait de reconnaître et d'assumer dans ses conséquences le principe que **l'homme est l'acteur central de tout développement territorial durable**.

Notre société française, comme beaucoup de sociétés industrialisées, vit sous le signe d'une triple rupture ; rupture interne du milieu rural avec des zones équilibrées économiquement et socialement et d'autres, nombreuses, en voie de dépérissement ; rupture interne du milieu urbain matérialisée par l'éclatement entre les centres-villes et les banlieues qui deviennent souvent des ghettos d'exclusion ; et rupture du dialogue et de la connaissance entre milieux ruraux et milieux urbains.

Pour redonner chance à la société française, il faut une forte volonté de rééquilibrage pour effacer ces trois ruptures. **Le territoire est un tout** et c'est en tant que tel qu'il faut réapprendre à le gérer. Milieux ruraux et milieux urbains doivent se nourrir les uns les autres par un dialogue constructif.

Dès lors, Il apparaît clairement que l'une des conditions essentielles pour que la loi nouvelle réunisse les meilleures chances de provoquer une réelle relance du développement des territoires ruraux, tient à ce qu'elle contribue à créer des conditions d'une mobilisation des hommes sur les territoires et à assurer l'accompagnement de leurs initiatives.

Trois dimensions nous paraissent devoir être prises en compte.

## Les relations des hommes entre eux

Les milieux ruraux ont vocation à être co-gestionnaires du vivant dans des **démarches partenariales de gestion en bien commun**.

Dans toutes les dimensions de son activité, l'homme est confronté à des problèmes de qualité du vivant, notamment en milieu rural (produits alimentaires, gestion d'espaces naturels fragiles, vie des hommes sur les territoires). Le contrat implicite qui a existé durant des siècles entre la société dans son ensemble et l'agriculture, au terme duquel cette dernière était gérante de la qualité du vivant et des territoires, a besoin d'être réactualisé.

Ce nouveau contrat doit reposer sur la reconnaissance du caractère complexe de ces problèmes et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur un territoire pertinent, dans une démarche de gestion en bien commun encore appelée gestion patrimoniale.

Sol et Civilisation s'est efforcée de mettre en réseau différents types d'acteurs qui s'engagent dans des démarches visant à résoudre des problèmes complexes liés au vivant. Des exemples très positifs existent, leur consolidation et leur extension nécessitent qu'ils soient reconnus et que, en s'appuyant sur le droit à l'expérimentation ouvert par la loi sur la décentralisation, puissent être promus des dispositifs locaux de gestion stratégique des territoires réunissant le plus grand nombre d'acteurs aux côtés et en complément des instances légitimes de décision.

## La vie économique des territoires

Elle exige certes de favoriser au maximum l'attractivité des territoires pour les entreprises, mais elle repose aussi sur la capacité du système d'acteurs du territoire, dans lequel les élus n'ont pas nécessairement le rôle central à piloter ce territoire.

Il ne s'agit pas de mettre en place un simple dispositif de consultation de la société civile mais de construire, au sein du territoire, une interactivité entre les différentes force-vives : monde économique, collectivités locales, dynamiques associatives ou personnelles, de manière à obtenir un véritable **management territorial** impliquant un maximum d'acteurs.

## La vie locale et l'organisation des territoires

L'engagement des hommes dans la gestion de leur territoire est étroitement lié à l'objectif de renforcement de la démocratie de proximité promu par les pouvoirs

publics. Dans ce contexte, il est essentiel d'identifier clairement et de confirmer les niveaux et champs de responsabilité pertinents :

- ✓ La **commune rurale**, en tant que cellule de base de la démocratie, périmètre naturel de la communauté de vie des hommes, lieu d'expression spontanée des solidarités.
- ✓ La **coopération intercommunale**, niveau pertinent pour une meilleure efficacité de gestion de certaines fonctions, ne doit cependant pas étendre indéfiniment son champ de compétences pour des seules raisons de facilitation administrative car il y aurait risque de régression démocratique par dépérissement du rôle des communes.
- ✓ Les **pays** enfin, véritables lieux d'expression spontanée des intérêts communs, représentent par excellence la communauté de projets. Ils doivent à la fois être préservés d'une définition et d'une délimitation purement administrative, ainsi que d'une construction, ce qui ne serait pas fondée sur la communauté de projet qui en suggère par ailleurs le caractère évolutif. La promotion des pays nous apparaît vivement souhaitable et en conséquence que soit mis à leur disposition un dispositif fort de « matière grise » facilitant l'élaboration des projets, permettant l'accompagnement des réalisations ainsi que le suivi des actions.

Il convient également de rappeler que l'application d'une réelle **subsidiarité** est déterminante pour le développement des territoires. Elle doit être conçue non pas comme une délégation consentie d'un « niveau » supérieur à un « niveau » inférieur, mais bien comme le principe selon lequel n'est délégué d'un niveau donné à un niveau supérieur que ce que le premier ne peut réaliser dans les meilleures conditions d'efficacité.

Telles sont les conditions qui nous paraissent indispensables pour permettre à toute loi nouvelle de trouver sa pleine efficacité en créant, de manière volontariste aux côtés de nécessaires mesures techniques, les conditions permettant aux hommes de retrouver le plein exercice de leur responsabilité dans leurs initiatives individuelles aussi bien que dans leur engagement commun dans la gestion des milieux de vie que sont les territoires ruraux.

Michel LEDRU

## Retisser des liens entre rural et urbain : quatre territoires d'Ile-de-France se mobilisent.

*Hervé Bredif, Didier Christin, Vincent Pupin, auditeurs patrimoniaux*

Quelles sont les conditions et les moyens pour une meilleure contribution de l'agriculture périurbaine à l'amélioration de la gestion du vivant dans la métropole francilienne ? Depuis un an et demi, cette problématique sert de trame à une démarche originale, mise en œuvre simultanément sur quatre territoires agricoles périurbains de la région parisienne. Soutenue par le Conseil Régional d'Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations après avoir été impulsée par la Société d'Agriculture et des Arts, cette démarche vise à mobiliser de nouveaux acteurs aux côtés des agriculteurs, afin de réunir les conditions propices pour un contrat rénové et durable entre agriculteurs périurbains et citoyens.

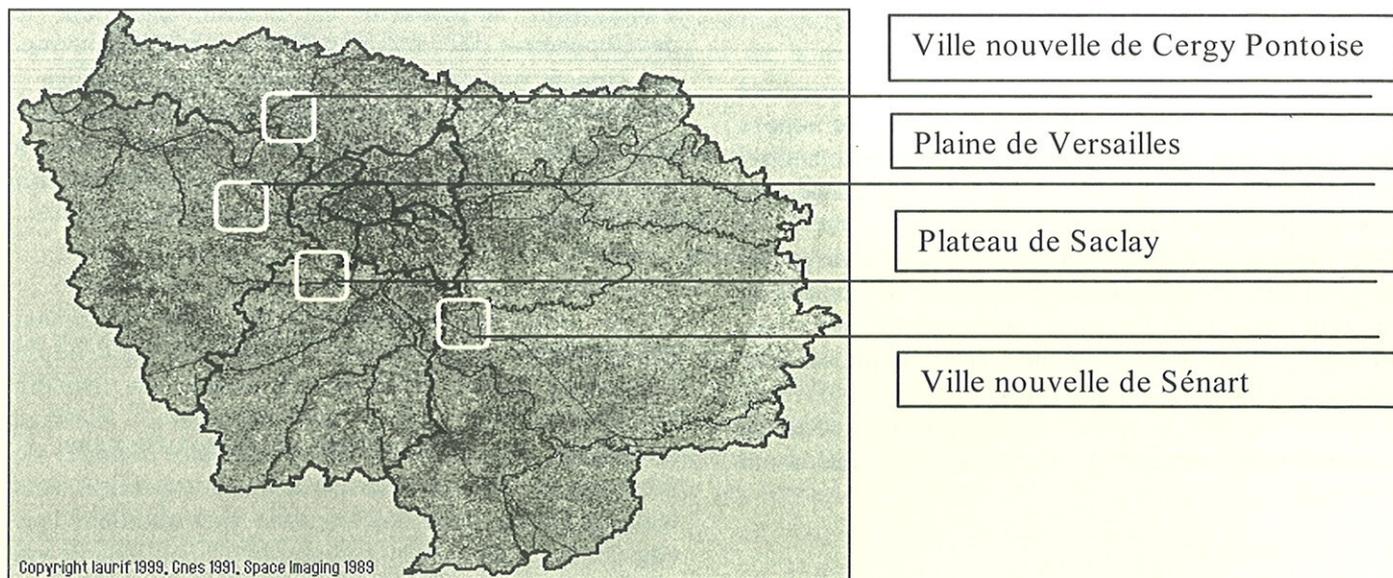
A cette fin, un travail considérable d'écoute active par entretiens approfondis et une réflexion stratégique par famille d'acteurs ont été organisés sur chaque territoire. En tout, plus de cinq cents personnes d'horizons les plus divers ont été associées à ce processus de co-expertise et d'élaboration de projet complexe et multiacteurs.

En dépit de différences importantes d'un territoire à l'autre, de grandes constantes se révèlent, relatées dans le présent article par trois des facilitateurs de l'Institut de Stratégies Patrimoniales, chargés de l'application de la démarche. Après avoir précisé comment les acteurs agricoles du périurbain vivent leur situation, l'accent sera mis sur les grandes attentes formulées par les citoyens (plus des deux-tiers des entretiens) vis-à-vis de l'activité agricole de ces territoires. A partir de la confrontation de ces deux « regards », quelques axes de proposition sont suggérés.

Une expérimentation et des enseignements à méditer, au moment où le projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux consacre une place de choix à la « protection et à la mise en valeur de l'agriculture périurbaine ».

### L'horizon agricole s'assombrit de jour en jour

La plupart des acteurs agricoles rencontrés sur les quatre territoires périurbains témoignent d'un profond attachement à la terre et à leur métier. Pragmatiques, ils



(1) Pour chacun des quatre territoires – Plaine de Cergy, Plaine de Versailles, Plateau de Saclay, Plaine de Sénart – une association locale porte la démarche. Chaque association est composée d'une quinzaine de membres représentant la diversité de la société locale ; trois associations sur les quatre sont présidées par un agriculteur.

(2) Localisé à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, l'Institut de Stratégies Patrimoniales est placé sous la responsabilité d'Henry Ollagnon. Les équipes de l'I.S.P. interviennent en tant que facilitateurs stratégiques sur des questions et des territoires extrêmement variés, caractérisés par leurs dimensions complexes et multiacteurs.

savent qu'un jour ou l'autre la croissance de la ville peut entraîner leur départ dans des conditions d'expropriation qu'ils espèrent honnêtes. Pour beaucoup toutefois, cela constituerait un pis-aller : leur préférence très nette va à la poursuite de leur activité dans des conditions correctes. Des conditions, cependant, qui leur paraissent de moins en moins réunies. A tel point d'ailleurs, que sur chaque territoire, des agriculteurs ont décidé de porter cette démarche d'exploration et de mobilisation stratégiques, vécue comme une « opération de la dernière chance ». La combinaison de deux facteurs explique pourquoi les agriculteurs de l'espace périurbain francilien n'ont pas le moral.

- Le premier facteur a trait à l'évolution globale de l'économie agricole. Sur le plan économique, la situation des exploitations céréalières s'est profondément dégradée en l'espace de quelques années. Par exemple, le revenu net de « l'entreprise agricole de ou en Seine et Marne » a baissé de 38% entre 1997 et 2000. Aussi, les agriculteurs en âge de prendre la retraite hésitent à transmettre leurs terres à leurs enfants.

- Le second facteur relève directement du contexte local, de la proximité de la grande ville et des nuisances multiples, variées et croissantes qu'elle génère. « *Quand nos pères ou nos grands-pères ont acheté ces fermes, ils ont dû acquitter un surcoût de 20 %, à cause de la proximité du marché parisien dont ils pouvaient tirer profit* », rappelle un agriculteur du plateau de Saclay. Aujourd'hui, pour les grandes filières agricoles classiques, la périurbanité constitue plus un handicap qu'un atout.

Le préjudice est financier, il est aussi moral et identitaire. Les agriculteurs se demandent sous quelle forme ils pourront exercer leur métier à l'avenir. Au moment où le rapport de forces des populations agricoles et citadines devient écrasant, avec un agriculteur pour mille à dix mille citadins de proximité immédiate, cette dimension identitaire revêt visiblement une importance capitale.

Ce contexte général place de nombreux agriculteurs dans une situation de contrainte paradoxale. D'un côté, l'évolution de la Politique Agricole Commune les incite à rechercher des formes de diversification plus étroitement liées au territoire et aux potentialités

offertes par le périurbain. D'un autre côté, la prise de risque est si grande, les garanties si faibles et le climat de confiance avec la ville si dégradé, qu'il est trop hasardeux pour beaucoup d'entre eux de réaliser les investissements significatifs que demanderait une telle diversification. Plusieurs voies de diversification sont par ailleurs contrariées : la réalisation de cultures sous contrat achoppe sur des problèmes de transport en raison d'une circulation trop dense ; les délaissés en marge du développement de la ville sont autant de nids à mauvaises herbes qui freinent le développement de l'agriculture biologique, quand ne se posent pas des problèmes de microcontaminants liés aux diverses activités urbaines, plus graves encore ; les bâtis agricoles, souvent imposants, ne peuvent pas, au regard de la loi, être valorisés pour loger des entreprises ou des artisans au motif qu'il s'agit d'un changement d'affectation risquant de conduire à l'urbanisation. Même pour des exploitations ayant réussi des diversifications exemplaires comme il s'en trouve dans ces territoires, les difficultés à trouver des employés, à les loger correctement et, plus généralement, l'augmentation des risques et des nuisances liées à la densification de la grande ville créent un climat défavorable à la prise d'initiative.

### **L'agriculture se révèle être au cœur d'enjeux sur le vivant, de première importance pour l'équilibre de la mégapole et du citadin**

L'absence de perspective pour leur métier, ressentie par les agriculteurs, contraste avec l'importance que les autres acteurs accordent à la présence de l'agriculture dans la métropole francilienne.

Ainsi, face à ce constat préoccupant de la « condition agricole en zone périurbaine », les entretiens réalisés auprès des différents acteurs non-agricoles donnent des résultats au-delà de toute espérance. A quelques exceptions près, les interlocuteurs se déclarent nettement en faveur du maintien de l'activité agricole. Les raisons invoquées varient beaucoup cependant, et peuvent s'organiser, en première approximation, autour des cinq grands domaines d'intérêt suivants :

- Pour l'équilibre de la grande ville comme, pour celui de l'être humain, le maintien de « *vastes espaces ouverts constitue un contrepoint indispensable*

<sup>(3)</sup> Deux phases d'entretien se sont succédées sur chaque territoire : les entretiens de première phase ont été réalisés auprès de tous les « grands acteurs » du territoire (administrations, collectivités territoriales, élus, principaux représentants des grandes familles d'intérêt : soit une cinquantaine d'entretiens par territoire) ; d'égale importance pour le nombre d'entretiens effectués, la seconde phase a permis de donner la parole à des acteurs locaux, sans responsabilité d'envergure à l'échelle des territoires considérés, mais néanmoins impliqués dans la vie des territoires et représentatifs de la diversité de la société locale. Il s'agit d'entretiens approfondis, d'une durée moyenne de 1 h30 à 2 h30, qui suivent une grille stratégique d'identification et de résolution de problèmes, qualifiée de grille I.D.P.A., l'ensemble du processus constituant un *audit patrimonial*.

à la ville dense, un véritable espace de décompression et de détente ». A cet égard, l'agriculture est la seule modalité permettant d'assurer une gestion réaliste de tels espaces ouverts dont les caractéristiques (immensité des horizons, sentiment d'espace, possibilité de respirer le grand air, de s'isoler...) sont jugées souvent capitales. La forêt, dont l'implantation est proposée par certains pour préserver plus sûrement l'espace, ne permettrait pas de conserver ces « qualités ».

- Dans chaque territoire, plusieurs acteurs sont convaincus que l'agriculture peut constituer une « leçon de choses à ciel ouvert », au regard des processus du vivant, de l'alimentation, et aussi des grands débats de société sur le développement durable. D'aucuns considèrent même qu'il y a urgence à former des citoyens plus responsables, quand les questions de société deviennent de plus en plus complexes. Plus généralement, l'agriculture et les divers projets agricoles peuvent constituer des moyens de « revitaliser le lien social », au moment où les citoyens ne savent plus dire ce qu'ils ont en commun.

- Les acteurs économiques et universitaires assurent que l'identité et la qualité du territoire constituent un atout de première importance. A cet égard, le voisinage d'une campagne incarne une grande modernité. Une question décisive alors que, dans la compétition internationale entre territoires, les questions d'environnement et de cadre de vie influencent de plus en plus les choix d'implantation d'entreprises ou de sites high-tech à forte valeur ajoutée. Certains prônent aussi une meilleure synergie économique avec les exploitants agricoles, pour trouver par exemple des produits territoriaux nouveaux, à fort impact identitaire.

- Même si cela n'est que rarement le cas aujourd'hui, divers spécialistes de la biodiversité croient en la possibilité d'une agriculture qui ne se contente pas de limiter son impact environnemental, mais se positionne comme un véritable gestionnaire de la qualité de l'eau, de la recharge des nappes phréatiques, de la faune et de la flore et, plus généralement, de la biodiversité. Autant d'enjeux importants, au sujet de l'eau notamment, alors que l'imperméabilisation des sols de la métropole parisienne par l'urbanisation n'est pas sans présenter de sérieuses menaces en matière de gestion durable de la ressource en eau.

- Assez souvent enfin, des acteurs attendent aussi de l'agriculture qu'elle contribue à mieux « relocaliser la production » sur des bases plus

satisfaisantes, au regard de la qualité des produits mais aussi de leur traçabilité, ce qui suppose l'établissement de nouveaux liens entre producteurs et consommateurs. Au demeurant, pour des territoires comme le Plateau de Saclay et plus encore pour le plateau de Sénart, où il est de notoriété publique que les terres font partie des meilleures terres agricoles au monde, l'érosion des ressources renouvelables à l'échelle de la planète et la progression généralisée de l'urbanisation, même en France, conduisent des acteurs à recommander de préserver ce patrimoine.

La perspective d'une *amélioration de la gestion du vivant dans la métropole francilienne* suscite, on le voit, un intérêt des plus vifs, dont les présentes lignes ne donnent bien sûr qu'un aperçu. Sans une telle perspective d'ensemble, de nombreux acteurs auraient d'ailleurs décliné l'entretien, au motif qu'ils n'étaient pas compétents pour parler d'agriculture. Derrière les différentes préoccupations et multiples projets que pointent ces attentes, se dessine un possible renouvellement de l'agriculture périurbaine, de nouvelles utilités sociales aussi.

La répétition de ces expertises sur quatre territoires aussi différents et auprès d'acteurs aussi divers, oblige à conclure sur trois points :

1- L'agriculture se retrouve au cœur de nombreuses attentes qui correspondent à autant d'enjeux jugés essentiels pour l'Ile-de-France, apparemment mal ou peu identifiés à ce jour par les documents officiels et les grandes institutions.

2- A l'écoute des acteurs, une puissante mise en cause de l'aménagement du territoire et de l'édification de la ville dans son ensemble se révèle. A mesure que la métropole parisienne se densifie et s'étend, des besoins nouveaux de l'individu et de la société se manifestent : les acteurs aspirent à l'édification d'une métropole plus complexe, qui reconnaisse plus de place à des qualités du territoire et du vivant, cardinales pour l'homme d'aujourd'hui et de demain.

3- Pour beaucoup, un développement réussi de la très grande ville ne doit pas s'articuler seulement autour de deux pôles : la ville dense et minérale d'une part, la forêt ou le parc arboré d'autre part. Sans l'existence d'un troisième pôle tenu par des activités agricoles, beaucoup s'attendent à ce que l'urbanité se sclérose en n'ayant que pour limite et perspective un espace forestier qui enferme plus qu'il n'ouvre sur le monde. Passé un certain seuil, quand la grande ville devient mégalopole, c'est-à-

dire ville-territoire, l'agriculture apparaît comme une composante essentielle à l'équilibre du citoyen, sous réserve cependant qu'elle réussisse sa mutation et réponde mieux qu'aujourd'hui aux diverses attentes dont elle est l'objet.

### Un besoin évident de facilitation

De la confrontation des deux grands regards sur l'agriculture des quatre territoires franciliens, évoqués plus haut, une conclusion s'impose : le décalage entre l'état actuel de l'agriculture et les attentes nombreuses à son endroit est considérable. En vérité, le *déficit de rencontre, de communication et de négociation* entre les attentes des citoyens et les besoins des agriculteurs est tel, qu'entre la réalité quotidienne et les perspectives envisageables, l'écart ne cesse de se creuser.

En cherchant à mieux protéger de la pression urbaine le foncier et les activités agricoles, la nouvelle loi rurale apporte des garanties attendues par les agriculteurs du périurbain. En soi, cependant, la loi ne peut pas suffire pour relever le défi de la mutation de cette agriculture, dont les agriculteurs de ces territoires ressentent très nettement la nécessité, à brève échéance.

Cette mutation demande en effet, les enjeux liés au vivant énoncés plus haut le montrent, que des liens nouveaux soient retissés entre agriculteurs et citoyens autour d'objectifs-qualité et de projets bien précis.

Aussi, pour que cette évolution se concrétise, quatre conditions doivent être réunies, que les personnes rencontrées identifient de manière très régulière :

**1** - Il convient tout d'abord que la qualité globale de cette agriculture devienne un enjeu pour l'ensemble de la société francilienne. Il s'agit en effet tout autant d'une question de société, de territoire, que d'une question de filières agricoles. Longtemps, Paris a participé à l'organisation des territoires ruraux à ses portes tout en étant totalement tributaire des produits agricoles qui y étaient cultivés. Il n'y a donc rien d'inexorable à ce que la ville et les territoires ruraux ne retissent pas des liens ensemble.

**2** - Pour faire émerger et organiser une communauté élargie de prise en charge de la qualité de l'agriculture sur chacun des sites, devant la complexité des situations et des enjeux, il s'avère indispensable de

mettre en œuvre des processus sécurisés par des méthodes et des procédures adéquates. **Un véritable travail stratégique de médiation, réalisé par un tiers acteur est nécessaire** pour favoriser l'échange et la rencontre entre des acteurs dont la *confiance* a été mise à mal par des années d'urbanisation. Cela plaide en faveur de l'émergence d'une *nouvelle diplomatie du vivant et des territoires*, au service de l'intérêt commun et de la décision publique, dans le souci des propriétés et des responsabilités publiques et privées.

**3** - Il s'agit ensuite de rédiger les termes d'un contrat liant agriculture et société sur des problématiques ayant été identifiées comme d'intérêt commun par les différents acteurs. Ces contrats sont d'une durée délimitée, réévaluables, afin de conserver les marges de souplesse et de liberté indispensables à un engagement volontaire et renégociable des acteurs.

**4** - Enfin, il importe d'instaurer des lieux de rencontre et de négociation qui n'existent pas aujourd'hui. Ces lieux n'ont pas vocation à être des lieux de pouvoir, mais doivent permettre à chaque acteur, chaque institution concernée par ces questions du vivant, de mesurer et d'améliorer sa propre action, par enrichissement au contact d'autres acteurs porteurs d'autres problématiques, d'autres demandes.

Moyennant ces différentes conditions, un nouvel horizon, très prometteur, s'offre très certainement à l'agriculture périurbaine. Par leur situation si particulière et leur voisinage si dense avec la grande ville, les quatre territoires investis revêtent une importance stratégique particulière : ils forment des lieux de première importance pour un renouvellement des relations villes-campagnes, un creuset sans pareil pour l'émergence de nouvelles utilités sociales de l'agriculture.

## Réveiller les espaces ruraux en déclin : l'exemple du Scenoparc des vaches rouges à Riom-es-Montagnes dans le Cantal

*Pierre Fouillade, Vice-président de la communauté de communes du pays de Gentiane – Maire de Valette*

**I**l est frappant de constater que dans le langage des spécialistes de l'aménagement du territoire, les espaces ruraux sont souvent désignés par une métaphore médicale. On oppose en effet le rural péri-urbain et le rural profond comme si ces espaces étaient frappés de débilité.

Dans cette logique les remèdes devraient venir de la médecine ou de la chirurgie, il faudrait une action réparatrice.

Mais partir dans cette voie est sans doute un contresens.

Les espaces ruraux en déclin ne sont pas brisés, ils sont simplement endormis, repliés sur eux-mêmes. La vie est toujours là, comme la braise sous la cendre, prête, pour qui sait y regarder de près, à sortir de son état léthargique pour connaître de nouveaux développements.

Les médiateurs de ce changement d'état ne peuvent pas être des médecins qui, de l'extérieur, du haut de leurs savoirs méthodologiques, prescrivent des médicaments dont on peut légitimement redouter l'effet d'accoutumance. Ces médiateurs doivent être, au contraire, des éveilleurs, des allumeurs de vie, qui au plus près du terrain, savent favoriser les contacts, les rapprochements pour que jaillissent à nouveau les étincelles vitales.

Ces acteurs du réveil des espaces ruraux sont communément désignés sous le vocable de porteurs de projet.

C'est de leur absence ou de leur présence sur un territoire que naît principalement le déclin ou le développement.

Le succès de leur action repose sur une démarche qui s'organise généralement en quatre étapes : d'abord la phase de création du projet, puis l'étude de sa faisabilité sur les plans économique, financier, et administratif, ensuite la réalisation des équipements et enfin son exploitation.

D'une manière générale, la réussite d'un projet de développement dans les territoires en déclin suppose la réunion de trois conditions principales.

D'abord, l'équipe de projet doit faire preuve d'une volonté farouche et têtue d'aboutir et de vaincre tous les obstacles qui ne manquent pas d'apparaître au cours du long chemin qui conduit de la conception initiale jusqu'à la mise en exploitation.

Ensuite, la faisabilité repose sur une implication forte des collectivités sur le plan financier. Dans les territoires en déclin les initiateurs, qu'ils soient publics ou privés, ne disposent pas, dans la plupart des cas, de financements adéquats.

Enfin, les décideurs situés à la périphérie immédiate du projet, qui ont souvent une influence décisive, doivent faire confiance dès le départ au porteur de projet, c'est-à-dire accepter de le soutenir dans des actions initiales aux résultats incertains de manière à laisser s'opérer l'intuition créatrice.

Mais, l'étape la plus importante de la démarche de développement est l'étape de création. Parce qu'elle détermine l'originalité du projet et son adaptation à la demande sociétale, elle porte en elle le germe du succès ou de l'échec.

La création reste une alchimie dans laquelle de nombreux mécanismes restent obscurs. Toutefois, à l'expérience, dans les espaces ruraux en déclin un projet réussi semble éclore si plusieurs conditions sont réunies.

Le porteur de projet, que ce soit un individu ou un groupe, doit avoir une compréhension claire et synthétique des enjeux et des mécanismes de déclin opérationnels sur le territoire mais aussi des atouts sur lesquels s'appuyer pour construire le projet. Ces atouts devront être représentatifs de l'identité du territoire et donc enracinés dans sa tradition de manière à singulariser le projet, singularité qui sera

source de différenciation économique, facteur essentiel de développement dans un univers concurrentiel.

Dans les territoires ruraux en déclin où l'inertie des acteurs internes et la défiance des observateurs externes sont généralement fortes le projet doit, pour convaincre, répondre à un objectif global, c'est-à-dire un objectif culturel et social et pas seulement économique. C'est une condition nécessaire pour qu'il s'inscrive dans une demande sociétale en pleine évolution qui adopte de nouveaux repères et de nouvelles valeurs et qu'en

même temps il mobilise efficacement les habitants du territoire qui se l'approprient et le relaieront. C'est à ce prix que le projet sera attractif et pourra compenser son déficit initial d'images véhiculé par son implantation dans un territoire en déclin.

Enfin, le projet doit se concevoir autour d'une équipe où s'opérera une rencontre des compétences. Pour faire cristalliser un projet gagnant, il importe de marier l'imaginaire, le rêve et les connaissances techniques en s'appuyant sur des valeurs uni-

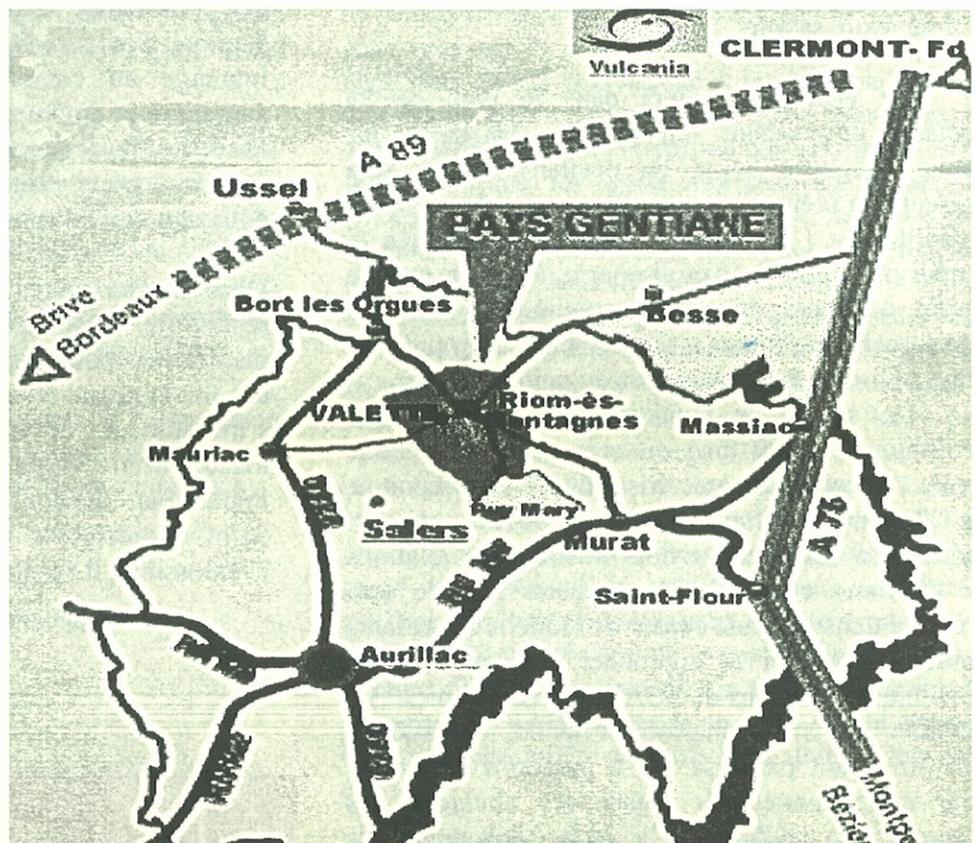
verselles, celles qui émeuvent et parlent au cœur de l'homme. Le projet ne peut se limiter à être une usine à vendre des biens et des services, il doit être aussi porteur de valeurs humanistes.

Cette philosophie et cette démarche ont présidé au lancement du projet de création du Scenoparc des vaches rouges à Riom-es-Montagnes dans le Cantal.

Ce projet est porté par la communauté de communes du pays GENTIANE qui regroupe onze communes<sup>(1)</sup> pour une population totale de 6.000 habitants. Il s'inscrit dans une démarche globale de

développement de ce territoire qui est confronté à une forte dépopulation (moins 12 % entre les deux derniers recensements) et un vieillissement liés principalement à une insuffisance d'emploi ne permettant pas aux jeunes de rester au pays.

Le projet de développement économique, qui a été élaboré par la communauté de communes, s'appuie sur la mise en cohérence et la valorisation de deux atouts très identitaires pour le territoire : l'agriculture et le tourisme. L'agriculture basée exclusivement sur l'élevage bovin notamment de la race SALERS produit des



fromages AOC (Cantal, Salers, St Nectaire, bleu d'Auvergne) et de la viande. Le tourisme, comme l'élevage, utilise l'espace et s'appuie sur la richesse des paysages et du patrimoine bâti et historique.

Constatant que la fréquentation touristique du territoire était faible au regard du potentiel et des flux touristiques environnants (500.000 personnes par an au PUY MARY, 400.000 visiteurs par an à SALERS), les élus de la communauté de communes ont décidé d'implanter sur la commune de VALETTE, qui disposait d'une réserve foncière de 35 hectares, un parc animalier sur l'histoire des

<sup>1)</sup>Apchon, Cheylade, Collandres, Le Claux, Marchastel, Menet, Saint-Amandin, Saint-Hippolyte, Riom-es-Montagnes, Trizac, Valette.

vaches du monde dont l'ambition est double :

- raconter de manière ludique et interactive l'extraordinaire compagnonnage de l'homme et de la vache depuis les chasseurs de la préhistoire jusqu'à l'éleveur de vaches SALERS du XXème siècle en utilisant de nouvelles techniques d'animation (scène-vision, scène-balade).
- offrir aux adultes et aux enfants un parcours les conduisant des origines de la civilisation jusqu'à aujourd'hui, où s'inventent de nouveaux points de repères précurseurs du futur compagnonnage de l'homme et de l'animal au XXIème siècle et où se mélangent rêve, émotion, plaisir et nouveaux savoirs.

Le visiteur circulera dans le parc de 35 hectares en visitant, un premier bâtiment, la "banne" (signifie corne en occitan) où lui sera présenté un scène-vision sur l'homme et la vache au paléolithique (-35.000ans). Puis, il empruntera le sentier paléolithique d'où il pourra observer, posté à l'affût, des rênes, des bœufs musqués, des bisons et des aurochs et s'initier au lancement du propulseur, arme utilisée par les chasseurs du paléolithique.

Ce sentier le conduira vers une clairière néolithique (-6000 ans) où sera reconstituée une ferme Anatolienne caractéristique de cette époque, où l'homme a domestiqué les bovins et s'est sédentarisé. Un scène-vision illustrant les relations de l'homme et des bovins à cette période sera présenté dans la ferme autour de laquelle les enfants pourront observer et approcher des animaux du néolithique (moutons de SOAY, chèvres naines...).

Ensuite, dans sa maison, Étienne, ethnologue écrivain ayant passé sa vie à parcourir le monde pour collectionner les objets, les attelages, les contes et les mythes sur la vache, présentera ses collections aux visiteurs et les entraînera sur le chemin des vaches du monde pour observer des watusis, des yacks, des buffles, des longhorn, et des highlands.

Puis, le parcours se terminera par la visite du buron, où Antonin, le vacher, racontera sa longue expérience de vie en estive pendant près de trente ans avec un troupeau de vaches SALERS, race emblématique du territoire et au comportement si spécifique et si maternel.

D'un bout à l'autre du parcours, le visiteur sera entraîné dans une histoire et partagera avec les personnages des émotions et le plaisir de vivre la fabuleuse histoire de l'homme et des bovins du monde.

En même temps ce sera l'occasion, pour lui, de découvrir de nouveaux savoirs de manière ludique et participative, de partager les valeurs qui ont présidé au développement de la civilisation par l'homme, dans le respect harmonieux et complice des animaux et de la nature, et de réfléchir aux nouveaux rapports que l'homme entretiendra demain avec l'animal. Tout sera fait pour que le visiteur soit immergé au cœur d'une histoire humaine singulière et émouvante le faisant naviguer à la recherche de ses racines mais aussi de son avenir pour inventer un nouveau compagnonnage entre lui et la vache.

Dans les territoires en déclin où, faute de rentabilité, l'initiative privée est souvent insuffisante pour assurer leur revitalisation, il est fondamental que les collectivités locales s'investissent fortement dans des projets locaux. Même si, au départ, cela peut paraître impossible, sachons que, comme l'écrivait Saint Exupéry, « quand on marche vers l'impossible, il recule tout le temps ».

### *le parc en chiffres*

superficie : 35 hectares  
 surface construite : 2500 m<sup>2</sup>  
 nombre d'animaux : 80  
 nombre de visiteurs attendus : 80.000 par an  
 montant des investissements : 5 millions d'euros  
 nombre d'emplois créés : 10  
 date d'ouverture : avril 2005.

## Quelle place pour les territoires ruraux ?

*Paul Houée, Association Promotion des Pays de Bretagne  
Vice-président du Centre Lebret*

**D**es documents importants publiés par la DATAR ou avec son concours viennent de souligner l'ampleur des mutations qui traversent les espaces ruraux, la grande diversité des situations et des évolutions, la nécessité des politiques régionales adaptées à cette transformation. Entre des territoires de plus en plus urbanisés et des espaces naturels à protéger à tout prix, y-a-t-il encore place pour un développement rural capable d'une dynamique complémentaire du développement urbain ?

Face à ces défis, le projet de loi rurale soumis au Parlement n'est qu'un décevant catalogue de mesures ponctuelles, parfois utiles, puisées dans les tiroirs des différents ministères en réponse à leurs clientèles habituelles. Les ruraux ont besoin d'un message beaucoup plus fort, clair et cohérent pour se situer dans un monde qui se cherche de nouveaux modes de vivre ensemble.

L'avenir des territoires ruraux dépend de l'articulation qui sera trouvée entre les trois fonctions principales que la société du XXIème siècle attend de ses campagnes :

- un espace économique à valoriser,
- un espace naturel à protéger,
- un espace résidentiel à aménager.

### Un espace économique à valoriser

Même si la vie économique tend à se concentrer et à dépendre des agglomérations urbaines, les campagnes et les petites villes qui en vivent restent le support fécond de multiples activités économiques qu'il faut valoriser et mettre en synergie.

L'agriculture et l'agroalimentaire demeurent en général le socle de cette économie, mais devrait s'adapter au contexte mondial et européen, aux contraintes de l'environnement, aux nouvelles demandes sociales. Il s'agit moins d'augmenter encore les volumes de production que d'améliorer la qualité, la sécurité et la diversité des produits, leur présentation et leurs modes d'usage, pour répondre à la grande mobilité des attentes des consommateurs qui veulent se nourrir à leur guise. Pour cela les différents types d'agriculture alternative (agriculture durable, biologique, fermière) doivent disposer de la

même reconnaissance et des mêmes soutiens que le mode de production dominant amélioré par l'agriculture « raisonnée ». On ne peut que déplorer la suppression des CTE, leur remplacement par des CAD plus limités dans leur objectifs et leurs moyens.

Si l'emploi agricole ne cesse de se réduire, l'emploi rural non agricole a progressé de 8% depuis 1990. L'espace rural est le terreau privilégié de l'artisanat, des PME dont on sait la créativité et la souplesse d'adaptation dès qu'elles disposent des moyens appropriés. S'y développent aussi les entreprises qui valorisent les ressources locales, les savoir-faire rénovés, les activités polluantes ou consommatrices d'espace, les unités sous-traitantes ou délocalisées à la faveur des nouvelles technologies, mais surtout les services tertiaires liés à la population résidente ou de passage. L'écart se réduit entre les avantages liés à la concentration urbaine, les coûts supplémentaires qui en résultent et les économies de dispersion, les terrains, les « aménités », les « plus-values rurales » que pourront offrir les campagnes. Elles assurent plus de 20% de l'emploi français. La mode est aux systèmes productifs locaux, aux bassins d'emploi bien organisés où se croisent les logiques d'entreprises et les démarches territoriales dans un climat de confiance et de mutualisme, autour d'une dynamique de projet alliant les priorités du moment et les orientations à terme. Gagnent ou perdent ensemble les activités, les entreprises et les territoires selon qu'ils savent organiser leurs relations, rendre attractifs leurs atouts et leur cadre de vie.

### Un espace naturel à protéger

En moins d'une génération, un renversement de tendance s'est opéré dans les mentalités françaises : la campagne n'est plus le « trou » que l'on fuit pour la ville lumière, mais le cadre agréable dont on rêve pour compenser les nuisances urbaines, en étant plus sensible à ce que l'on voudrait y vivre qu'à ce qu'on y fait : la campagne est mise en désir, offerte en spectacle, parfois loin des sources qui en font la richesse. Cet évident désir de nature ne doit pas aboutir à un aménagement artificiel de l'espace à des fins commerciales, ni à un espace sauvage, intouchable, sacralisé. L'homme contemporain, passionné par les prouesses du virtuel, le choc

des émotions et une mobilité sans limites, a besoin de s'immerger dans les forces et les rythmes d'un vivant jamais totalement rationalisé, toujours ouvert à l'inédit, à la sobre ivresse de la vie. Il ne peut vivre constamment ni « en hors sol », ni dans le « tout tout de suite ». La société, souvent sevrée de ses attaches rurales, est en quête d'authenticité, de ressourcement de ses valeurs et de ses symboles à partir de racines solides, de lieux de respiration et de convivialité. Il en coûterait plus à la collectivité financièrement et humainement de maintenir ou de réveiller artificiellement des campagnes à l'abandon plutôt que d'y favoriser des activités porteuses de vie pour l'ensemble de la société. Aux ruraux, en particulier aux agriculteurs d'être les gestionnaires, les pédagogues du vivant. Ruralité et urbanité ne sont pas deux phases successives ou opposées, mais les deux jambes d'une civilisation qui choisit de grandir en humanité.

### Un espace résidentiel à aménager

C'est désormais la fonction majeure, celle autour de laquelle peuvent s'agencer les attentes de la société. A l'exode rural a succédé l'étalement urbain. Si quelques 500 cantons ruraux continuent de régresser, globalement les campagnes françaises retrouvent leurs effectifs de 1962, mais avec de profonds changements socio-professionnels : les ménages actifs agricoles représentent moins de 8% de la population rurale, 20% si l'on y joint les salariés en progression et les retraités agricoles plus nombreux que les actifs. En Bretagne, les campagnes comptent 43% d'ouvriers employés et professions intermédiaires, 37% de retraités et 20% d'agriculteurs, artisans, commerçants. On peut surtout différencier trois ensembles selon leur rapport au territoire : les « navetteurs » qui effectuent le trajet quotidien domicile-travail (les bretons font chaque jour 10 millions de kms pour aller au travail), les actifs sédentaires qui vivent et travaillent dans la même commune, enfin les retraités qui jouent un rôle croissant dans la vie locale. Ces différents groupes partagent les modèles et les besoins de l'ensemble de la société, mais ont des situations spécifiques qui appellent des réponses appropriées : les équipements et services publics et privés qui leur assurent comme en ville qualité, sécurité et liberté de choix, mais aussi proximité et accessibilité. C'est dans la prise en charge de ces équipements et services par les habitants, leurs élus et leurs réseaux associatifs, que se forge une dynamique commune, que l'on apprend à vivre ensemble « égaux et différents » (A. Tournaine). Pour cela, à la campagne plus encore qu'en ville, il n'y a pas de modèle unique : à l'Etat et ses relais de fixer les orientations, les grands équilibres et solidari-

tés, les règles du jeu et les dotations financières ; aux collectivités territoriales de les adapter aux besoins locaux, à l'écoute et avec la participation des habitants, dans une démarche de projet territorial débouchant sur des relations contractuelles entre partenaires.

A l'Etat et à l'Union européenne de définir les grands choix qui dessinent l'avenir ; à chaque région dans le cadre de son schéma d'aménagement et de développement, à chaque pays dans sa charte de territoire d'élaborer l'articulation qui lui convient entre les trois grands types de fonctions brièvement présentées ci-dessus. Pour beaucoup de territoires ruraux, les activités agricoles et alimentaires resteront la base de l'organisation collective, mais devront composer avec les fonctions résidentielle et environnementale ; ailleurs, ce sont les fonctions de nature et de ressourcement qui prévaudront, sans exclure des poches d'activités ; ailleurs, la fonction résidentielle principale supposera l'accès de tous à des cadres de qualité, l'espace offrant l'autonomie et la participation de chacun.

L'avenir des territoires ruraux dépend, pour une grande part, de la manière dont l'armature urbaine saura organiser ses relations entre grandes et moyennes agglomérations, avec leurs relais et leurs espaces ruraux. Mais il dépend autant de la capacité des territoires ruraux à s'organiser entre eux et avec les agglomérations, entre les élus des collectivités, les acteurs de la vie économique et sociale, les réseaux de la formation et de l'animation associative et culturelle.

- au niveau local de la commune et de la communauté, base de la démocratie.
- au niveau des pays, espaces de solidarité ville-campagne, de concertation entre élus, responsables socio-professionnels et relais de la population. C'est l'ambition du développement durable et solidaire de conjuguer à tous les niveaux développement économique, progrès social et sauvegarde de l'environnement pour l'avenir : les territoires ruraux ne manquent pas de chantiers où s'élabore cette avancée d'humanisation.

# L'exigence de la vitalité économique des territoires

*René Caspar, Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan  
Membre du groupe de Sol et Civilisation  
« Entreprise et Développement Rural »*

L'entreprise et la capacité d'entreprendre sont des thèmes forts du développement, thèmes récurrents en zone rurale où l'activité économique est essentielle à la survie et à la vitalité des territoires, mais thèmes souvent évoqués et non suivis d'effets dans les politiques contractualisées en cours.

En dépit de cette attention toute particulière, on constate que :

- les entreprises participent assez peu aux réflexions menées par les territoires,
- la notion même de territoire est de moins en moins leur cadre de références,
- en conséquence, les possibilités de développement du « local » sont mal ou pas exploitées.

Plutôt que de réfléchir, une fois de plus, sur le « comment faire », le travail réalisé par le groupe de Sol et Civilisation « entreprise et développement rural » s'est intéressé au « pourquoi » il ne se passe pas ce qui devrait se passer ...

**1** - Le groupe s'est intéressé tout d'abord aux raisons qui peuvent justifier d'un intérêt des entreprises pour le territoire dans le contexte actuel de mondialisation et de globalisation. Il apparaît que les entreprises et notamment celles qui intéressent directement le monde rural

- ont un intérêt à bénéficier d'un environnement dynamique et porteur,
- peuvent et doivent exploiter la nouvelle carte que représente la proximité,
- ont un intérêt à intégrer les ressources offertes par le « capital territorial », qu'il s'agisse de ressources matérielles telles le cadre de vie et les services, ou de ressources identitaires et patrimoniales (permettant typicité, image, ...) ou encore des ressources directement liées à la proximité telles l'organisation sociale et les interactions transversales.

Les entreprises qui sont parties prenantes dans le développement local sont, outre les PME, les exploitations agricoles, les entreprises artisanales, les commerces, les services, les PME.

**Mais la mise en évidence de ces ressources territoriales et leur utilisation par les entreprises, impliquent de développer les partenariats territoriaux et ainsi de développer la coopération publique/privée à travers le rapprochement entre les élus, les associations, les entreprises, autour de projets.**

Ce rapprochement n'est pas automatique ; il implique des lieux de rencontre et de débat, un maillage et une animation locale, un contact direct et suivi avec les entreprises et entre

les acteurs locaux.

**2** - C'est donc très logiquement qu'on s'est intéressé ensuite à un second thème, celui du rôle et de la place des territoires. Le groupe partage l'idée que le territoire est le lieu pertinent pour la mobilisation sociale et l'organisation des acteurs, ce qui peut apparaître comme une véritable ressource pour les entreprises (avantages comparatifs).

En effet, mobiliser autour de projets et de ceux qui les portent implique une modification des pratiques citoyennes et un appel aux acteurs locaux afin qu'ils co-produisent des analyses (diagnostic partagé) et des solutions (mise en place responsabilisée). Le citoyen devient alors acteur de son propre développement.

Le territoire et son avenir doivent être l'occasion de rencontres. L'élaboration d'un projet de territoire commun et partagé permet d'insérer les initiatives dans une stratégie d'ensemble et d'initier les interactions qu'apportent le décloisonnement et la transversalité. La formation développement est, à cet égard, un outil irremplaçable, générateur de sens.

C'est le projet de territoire et les hommes pour le réaliser qui doivent être au centre des préoccupations, et non les procédures et les institutions.

Ce projet doit en particulier

- faire partager l'idée d'entreprendre et de risque,
- faire évoluer les représentations de l'échec,
- faire émerger des acteurs clés,
- rendre compatible les logiques verticales de filières et la préoccupation horizontale de territoire.

Il y a donc une pédagogie à mettre en œuvre et une structuration nécessaire de la relation entreprise-territoire, ce qui a conduit à s'intéresser au rôle, à la place, à l'articulation entre différentes familles d'acteurs qui se déterminent en fonction de leur légitimité (champ d'action, compétence), de leur organisation interne (pour agir) et de leurs relations externes (pour réussir).

**Les acteurs économiques, les associations, les institutions déterminent ainsi un système d'acteurs « tri-polaire » dont les dysfonctionnements et le manque d'interactivité sont au cœur des échecs constatés :**

- il faut accepter que des acteurs différents aient, par nature, des logiques et une perception du territoire différentes,
- il faut accepter qu'il y ait des raisons de légitimité

juridico-technique à ce que le fonctionnement habituel des institutions soit sectoriel, vertical et cloisonné.

La question est d'articuler les actions, de fédérer les acteurs et de faire de leurs différences de point de vue une lecture enrichie et ouverte sur l'innovation, au lieu de rechercher un consensus passager et une fusion illusoire dans de véritables « usines à gaz » auxquelles diverses procédures nous ont habitués.

L'intermédiation, la coopération entre les membres de cette « triade » d'acteurs apparaît comme la véritable et nécessaire solution qui doit et peut se mettre en œuvre au niveau du territoire.

**3** - Le territoire en tant qu'espace de projet est alors logiquement le troisième axe de la réflexion car c'est à travers le territoire et son projet que se réalise cette intermédiation entre les trois catégories d'acteurs.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur le projet de territoire, notamment à propos de la loi sur les Pays. Aussi, le groupe s'est intéressé prioritairement à l'avenir de la dynamique de projet et à son renouvellement plutôt qu'à sa mise en place.

Fort du constat qu'une dynamique de projet est par nature élitiste (travail avec des porteurs de projet), limitée (utilitaire, efficacité de court terme) et auto-étouffante (quoi après ?), il est apparu qu'il fallait parler de cycle de vie des projets de prospective territoriale, d'évaluation des résultats obtenus et des effets générés.

Le pilotage sur le long terme devient alors une nécessité et pose la question du management de territoire. On peut retenir deux aspects complémentaires de ce pilotage :

- d'une part, un **processus stratégique** de long terme, prospectif, ouvert, durable, qui maintient le cap,
- d'autre part, un **processus tactique**, de plus court terme, utilitaire, fermé, éphémère, qui concrétise les actions.

Le management de territoire doit articuler ces deux démarches et replacer l'homme au cœur du dispositif pour en faire, au-delà de l'objet (bénéficiaire), le sujet (acteur).

Le projet de territoire doit permettre la maîtrise du développement ou du moins des finalités de celui-ci. Donner un sens, rendre lisible une signification globale permet de mettre à sa place l'efficacité technico-économique, de mobiliser les forces du territoire autour d'un futur partagé, de sécuriser face à l'inconfort du changement et au risque de l'échec.

La dynamique participative doit, quant à elle, prévoir et organiser la succession des leaders à travers l'équilibre et la fluidité entre eux et le collectif d'acteurs amené à partager les

responsabilités, mais aussi entre le collectif d'acteurs et la population afin de voir se concrétiser la « permission d'entreprendre ».

**4** - Deux conclusions plus générales méritent d'être rapportées en marge de ce travail sur « entreprise et développement rural ».

- **le territoire** au sens où on l'entend, celui d'un espace vécu, perçu, approprié, doté d'une organisation, a son rôle à jouer vis-à-vis des entreprises ; sa pertinence s'exerce à 4 niveaux :
  - c'est le **lieu d'émergence d'une cohérence sociale** et d'une identité construite qui sont un avantage comparatif au service des entreprises,
  - c'est le **lieu d'élaboration d'un projet commun** qui est le cadre stratégique des initiatives locales,
  - c'est le **lieu de production de ressources spécifiques** permettant un meilleur ancrage territorial des activités et contribuant à la création et au maintien local de la valeur ajoutée,
  - c'est un **lieu vivant** à protéger et à mettre en valeur pour le présent, mais dans le souci des générations futures.
- Il y a dans la pratique de l'action locale en faveur du développement des enseignements qu'il convient de sédimenter comme autant de « **bonnes pratiques** » incontournables pour tous les acteurs de la « triade ».
- **pas de développement sans lien social**  
importance du lien social comme facteur de cohésion et base des initiatives locales.
- **pas de lien social durable sans projet commun partagé**,  
importance du projet collectif et de la mobilisation sociale.
- **pas de projet commun sans ouverture sur l'extérieur**  
importance de l'avantage de proximité dès lors qu'on situe le « local » dans ses rapports avec le « global ».
- **pas d'ouverture et d'écoute sans être déjà au clair sur soi et sur ses finalités**  
importance d'un avenir choisi et d'un « sens » permettant de dépasser le court terme (ici et aujourd'hui) pour l'intégrer dans des préoccupations de plus long terme (demain, ailleurs) et dans un souci des générations futures,  
c'est ce qu'on peut appeler « savoir-être territorial ».

## Un Cap, du sens et du souffle

*Gérard Lapie - Maurice de Vaultx*

*Membres du comité d'orientation de Sol & Civilisation*

*Animateur du groupe de travail « Vie Locale et organisation des territoires »*

**L**e « bouquet rural »<sup>(1)</sup> nous est proposé à la fin d'un été où tout notre monde biologique (santé - agriculture - environnement) a été soumis à rude épreuve. Au-delà de la souffrance des êtres vivants (hommes - bétail - plantes), le dérèglement climatique a mis en évidence une dérive du sens des responsabilités dans notre société. Nous rappelons à cette occasion que le combat de Sol et Civilisation est un combat pour l'Homme et de l'Homme responsable, et que nous avons à cet effet deux axes stratégiques forts, celui de l'approche des problèmes dans l'optique de la complexité du vivant et celui de la subsidiarité. Sous cet éclairage, examinons les propositions et les décisions du gouvernement et d'ores et déjà regardons au-delà !

Espérons que le législateur, toutes tendances confondues, étudiera avec attention ce projet qui a plusieurs mérites : il prend acte d'évolutions constatées de l'occupation de notre territoire et de notre vie en société, il en tire les conséquences et il fait reconnaître dans son titre la pluralité des territoires ruraux dans un lien harmonieux ville - campagne, en particulier dans les massifs de montagne.

L'équilibre entre les masses des mesures relatives à la vie rurale dans la France trop vide d'une part et dans la France trop dense d'autre part rejoint les préoccupations de Sol et Civilisation.

Les mesures qui adaptent aux nouvelles réalités la polyactivité ou l'acquisition et la tenue du foncier, notamment en zones périurbaines, celles qui sont de nature à encourager des emplois autres qu'agricoles et donc à conserver une population suffisante pour justifier des services au public, ainsi que celles qui sont proposées pour maintenir les services publics ou moderniser leur organisation en les décloisonnant, celles qui encouragent la restauration du bâti, celles qui visent l'attractivité des campagnes et la modernisation de leur image par le tourisme et notamment par la promotion des sports ou loisirs de pleine nature... tout cela nous intéresse.

Pourquoi regarder au-delà ? Ce n'est pas par goût de la critique. C'est parce que nous sommes sûrs que toute la vie va profondément changer dans les prochaines années ; l'échec de la réunion de l'organisation mondiale du commerce nous interroge dans l'exercice de l'activité agricole qui reste essentielle dans la vie des campagnes et la tenue de l'espace ; l'Europe agrandie va compléter, qu'on le

veuille ou non, sa politique agricole par rapport à d'autres politiques sectorielles ; il faudra bien par ailleurs qu'on décide, alors qu'est affichée une volonté politique de renforcement de la démocratie locale, si la France rejoint ou non les autres pays de l'Union qui gèrent à l'échelle régionale la politique européenne de développement rural.

Notre association aborde ces questions, sans préjugé, avec la double préoccupation qui nous caractérise :

- Celle du traitement « biologique » des problèmes dans le respect de la complexité du vivant ; nous avons besoin d'une approche globale de la trilogie agriculture - santé - environnement qui inclut l'alimentation en quantité suffisante et en qualité, l'air, l'eau, la biodiversité, le lien au climat, le lien au cadre de vie ; dans le contexte du moment « plus d'Europe, plus de décentralisation » nous ressentons à cet égard un grand besoin d'Etat (parce que tout ce qui touche à la vie et à la sécurité relève pour les Français de l'Etat), mais d'un Etat davantage décloisonné.
- Celle de la subsidiarité : pourquoi faire gérer par l'Etat une politique européenne de développement rural qui, d'une part, va contribuer à renforcer l'identité de l'Union dans son expression culturelle et dans ses paysages et, d'autre part, doit s'intégrer à un développement local orienté par une démocratie de proximité ? A quelle échelle : région, département intercommunalité ? Tout cela est complexe et doit être réfléchi ; mais ce que nous voulons mettre en discussion, c'est la nécessité d'articuler deux projets de loi concomitants : celui du développement des territoires ruraux et celui de la décentralisation.

Prenons une image : nous nous apprêtons à une grande traversée sur l'océan de l'organisation de l'aménagement et du développement durable de nos territoires à l'échelle du monde. Les textes qui ont été préparés et les décisions qui viennent d'être prises nous permettent de réviser, de réparer, voire de moderniser « notre voile et nos cordages ». Nous allons avoir besoin de bien fixer le cap et de vent dans nos voiles. Au risque de passer pour d'éternels insatisfaits, nous appelons, compte tenu de ce que sont les enjeux de l'avenir, beaucoup de réflexion prospective, du sens et du souffle, beaucoup de sens, beaucoup de souffle...

(1) Bouquet rural : expression employée pour désigner l'ensemble constitué par le projet de loi pour le développement des territoires ruraux présenté par le Ministre chargé de l'Agriculture et des Affaires Rurales et par le CIADT rural (comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire) du 4 septembre 2003 présenté par le Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire et comportant d'importantes décisions non législatives.

*En bref ....*

*Les 12 èmes assises de Sol et Civilisation  
ont eu lieu jeudi 9 octobre 2003  
sur le thème :*

**L'Europe à 25 : Quels devenirs pour les territoires ruraux ?**

**Les actes seront disponibles auprès de :**

**Association Sol et Civilisation  
Annie Borgeaud - Guillaume Dhérissard  
01.48.05.53.11 - soletcivilisation@fert.asso.fr**

**La lettre de Sol et Civilisation**  
est tirée à 4 200 exemplaires

Directeur de publication : Gérard de Caffarelli  
Rédactrice en chef : Guillaume Dhérissard  
Maquette : Annie Borgeaud